



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 Février 2019

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Jean-Georges KARL
- Les Adjoints : Mme Christine FASSEL-DOCK, M. Albert ALLMENDINGER
- Les Conseillers Municipaux : M. Loïc BERGER, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, Mme Sylvie FINKLER, M^{me} Annie HEYWANG, M. Bruno PFRIMMER, M. Dominique ROHFRIETSCH, Mme Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- Mme Karin ALESSANDRI qui a donné procuration à Mme Sylvie FINKLER
- M. FREY Thierry
- M. Michel MECKERT
- Mme Martine NUSS qui a donné procuration à M. l'Adjoint Albert ALLMENDINGER

1 – Procès-verbal de la séance du 3 Décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 Décembre 2018 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance.

2 – Décision du Maire (N°1/2019)

Dans le cadre de sa délégation, M. le Maire informe les Conseillers municipaux de la décision qu'il a prise au nom de la Commune :

N°1/2019 du 29/1/2019 :

Le Maire a :

DECIDE la signature d'une convention de délégation d'un service public de fourrière automobile en concession avec le garage agréé « Dépannage Multi-services Autos », 2, Rue Rotland à Barr

3 – Compte de gestion – Compte administratif 2018 – Affectation des résultats

3 - A – Compte de gestion

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté à l'unanimité

3 - B – Compte Administratif

Le Maire présente le compte administratif 2018, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement de l'exercice 2018.....	488 147,15 €
Recettes de fonctionnement de l'exercice 2018.....	644 416,31 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.....	+ 156 269,16 €
Excédent de fonctionnement reporté 2017	+ 337 998,93 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement	494 268,09 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement de l'exercice 2018.....	407 649,67 €
Recettes d'investissement de l'exercice 2018.....	398 381,38 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2018.....	- 9 268,29 €
Excédent d'investissement reporté 2017	88 102,68 €
Résultat de clôture de la section d'investissement.....	78 834,39 €

L'excédent réel de clôture du budget général est de :.....573 102,48 €

Le Conseil Municipal

Après avoir délibéré sous la Présidence de M^{me} Christine FASSEL-DOCK, Adjointe au maire et Doyenne d'Age,

ADOpte le compte administratif 2018 du budget général de la Commune

Adopté à l'unanimité

moins la voix de M. le Maire qui a quitté la salle pour ce vote.

3 - C - Affectation du Résultat

VU l'adoption du compte administratif 2018 et après avoir entendu les explications de M. le Maire

Le Conseil Municipal
Délibère et

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de la section fonctionnement de l'exercice 2018, soit un montant de 317 282,77 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » du budget primitif 2019, et au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » un montant de 176 985,32 €.

Adopté à l'unanimité

4 – Construction d'un groupe scolaire : Désignation du bureau pour la mission de contrôle technique

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, la loi oblige à faire appel à un Bureau de contrôle Technique de construction. Le Cabinet MP CONSEIL (Mission d'assistance à maître d'ouvrage) a lancé une consultation restreinte en date du 17 janvier 2019. Trois Cabinets agréés ont répondu à l'appel d'offres.

Après ouverture des plis et analyse des offres par le Cabinet MP CONSEIL, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

BUREAU DE CONTROLE	HONORAIRES H.T.	NOTE TECHNIQUE OBTENUE
APAVE	4 680,00 €	25
SOCOTEC	6 190,00 €	35
QUALICONSULT	7 090,00 €	45

Entendu les explications de M. le Maire

M. le Maire propose de retenir Qualiconsult, qui s'avère être le mieux-disant après analyse selon les critères retenus par le Cabinet MP CONSEIL

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré

DECIDE de confier la mission à Qualiconsult pour un montant de 7 090,00 € H.T

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 Opération 140 « Construction d'un groupe scolaire » article 21312 – Bâtiments scolaires -

Adopté à l'unanimité

5 – Construction d'un groupe scolaire : Désignation du bureau pour la mission de coordination SPS

Dans le cadre de la construction du groupe scolaire, la loi oblige à faire appel à un Cabinet s'occupant de la mission de coordination Sécurité & Protection de de la Santé. Le Cabinet MP CONSEIL (Mission d'assistance à maître d'ouvrage) a lancé

une consultation restreinte en date du 17 janvier 2019. 4 Cabinets agréés ont répondu à l'appel d'offres.

Après ouverture des plis et l'analyse des offres par le Cabinet MP CONSEIL, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

ORGANISMES	HONORAIRES H.T.	NOTE TECHNIQUE OBTENUE
ALPES CONTROLES	3 913,00 €	45
QUALICONSULT	3 360,00 €	20
SOCOTEC	7 960,00 €	40
APAVE	5 625,00 €	45

M. le Maire propose de retenir ALPES CONTROLES, qui s'avère être le mieux-disant après analyse selon les critères retenus par le Cabinet MP CONSEIL

Après discussion sur ce choix,

Le Conseil Municipal
délibère

DECIDE de confier la mission de coordination SPS à **Qualiconsult** pour un montant de 3 360,00 € H.T. par mesures de simplification, privilégiant un seul interlocuteur, la mission de contrôle technique leur ayant déjà été préalablement attribuée.

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents contractuels à venir.

DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2019 Opération 140 « Construction d'un groupe scolaire » article 21312 – Bâtiments scolaires

Adopté à l'unanimité

6 – Motion contre la décision de M. le Ministre François de RUGY actant le stockage illimité des déchets ultimes de Stocamine

Par arrêté préfectoral du 3 février 1997, le Préfet du Haut-Rhin a autorisé la société STOCAMINE à exploiter un centre de stockage de déchets industriels ultimes sur le site de la mine Joseph ELSE situé sur le ban de la Commune de WITTELSHEIM, dans le Haut-Rhin.

Ainsi, entre 1998 et 2002, 44 000 tonnes de déchets ultimes (essentiellement des résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères et de déchets industriels, des déchets arséniés, de l'amiante ou encore des sels de traitement, y compris cyanurés et du mercure...) ont été stockées à 550 mètres de profondeur dans des galeries de sel gemme spécialement creusées pour les accueillir.

Suite à un incendie en septembre 2002, déclaré au fond de la mine, l'activité de stockage a été arrêtée définitivement et STOCAMINE a été condamnée pour le non-respect du cahier des charges, en raison de la présence de déchets non autorisés.

Par arrêté préfectoral en date du 23 mars 2017, le Préfet du Haut-Rhin a acté l'autorisation de prolongation pour une durée illimitée du stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux non radioactifs dans le sous-sol de la commune de WITTELSHEIM. Suite au rejet du recours gracieux de la Commune de WITTENHEIM contre cet arrêté préfectoral, la Ville a déposé un recours de plein contentieux devant le Tribunal Administratif de Strasbourg afin d'obtenir l'annulation de ce dernier. Le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la Région Grand EST se sont associés au contentieux, actuellement encore en cours.

Par la suite, le Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire François de RUGY a pris la décision lundi 21 janvier 2019 d'enfouir définitivement sur le site de STOCAMINE à WITTELSHEIM, 42 000 tonnes de déchets ultimes, soit 95% de déchets stockés initialement, sur proposition des Mines de Potasse d'Alsace, sans prendre en considération les avis contraires des Parlementaires et Maires Alsaciens, des associations environnementales et sans attendre la fin du contentieux engagé.

Le 12 février 2019, une délégation d'Elus Alsaciens a rencontré le Ministre François de RUGY. Lors de cette réunion, ce dernier est revenu sur sa position et a demandé une étude complémentaire sur la faisabilité financière et technique d'un déstockage partiel des déchets, estimant notamment que le confinement des déchets incendiés en 2002 du bloc 15 est inévitable.

Cette étude, dont l'issue est incertaine et qui ne concerne qu'un déstockage partiel, sera rendue rapidement.

Plusieurs études environnementales ainsi que le rapport de la mission d'information parlementaire du 18 septembre 2018 indiquent d'ores et déjà que le déstockage total est possible.

Par ailleurs, il faut noter que l'étude d'impact de l'étude environnementale initiale se basait sur des postulats tronqués car seule une quantité infinitésimale de produits a été prélevée. Or, en réalité, l'histoire a démontré en 2002, qu'il existe une grande incertitude et des inexactitudes concernant la nature et les quantités respectives de déchets stockés, ainsi que la répartition exacte des différentes catégories de produits dangereux.

Garder ces déchets ultimes enfouis serait une grave erreur car le risque de pollution de la nappe phréatique à grande échelle est réel et affecterait à long terme l'irrigation des terres agricoles, la distribution d'eau potable ainsi que la santé des personnes. En effet, STOCAMINE se trouve en amont de cette nappe, qui est une des plus importantes réserves en eau souterraine du continent européen.

En outre, il a été constaté que certaines galeries creusées convergent et que les matériaux d'emballage des déchets ultimes se compactent et se détériorent, pouvant alors occasionner un déversement ou une infiltration future de ces déchets dans le sol directement.

Le principe de précaution inscrit dans la Constitution doit être appliqué et nous avons le devoir de préserver la nappe phréatique pour nos générations futures. C'est pourquoi, nous exigeons que la solution du déstockage intégral soit adoptée par le pouvoir politique qui doit prendre la seule décision qui préserve l'avenir de notre territoire.

Il est demandé au Conseil Municipal :

d'approuver la motion de soutien pour le déstockage intégral des déchets ultimes de STOCAMINE à WITTELSHEIM.

Adopté à l'unanimité

7 - Divers

A – Eclairage Public

M. le Maire informe les conseillers qu'il procède actuellement à des tests au niveau de l'éclairage public Rue Ehret Wantz et Rue Principale avec la mise en place d'ampoules « led ». Certains l'ont peut-être déjà observé et ont pu juger de l'efficacité de cette nouvelle fonctionnalité.

B- Qualité de l'eau

M. Christian DOCK fait part du fait qu'il s'est fait confirmer que le traitement de l'eau par des UV ne nécessite plus de chloration. L'eau devrait être propre à la consommation. Il s'interroge sur le bon fonctionnement de notre station de traitement. Il suggère que le SDEA entreprenne des investigations pour trouver l'origine du problème récurrent à Heiligenstein. M. le Maire se charge de les contacter.

C – Mise en place de l'ouvrage de pompage Rue Simonsbrunne

Les travaux devraient démarrer lundi 25 février 2019. Le Sonderweg sera interdit à la circulation. Un arrêté sera pris en ce sens. Cet ouvrage d'interconnexion entre Barr et Heiligenstein est destiné à la sécurisation de l'alimentation en eau potable.

D – Randoland

Dans le cadre de l'élaboration des circuits « Randoland », Mme la 1^{ère} Adjointe Christine FASSEL-DOCK, accompagnée de Mme Annie HEYWANG ont travaillé sur la construction d'un circuit « Sources- Fontaines » ; Ce travail sera traduit et mis en image par la société en charge du projet.

E – Collège de Heiligenstein

Mme la 1^{ère} Adjointe Christine FASSEL-DOCK informe les conseillers que la section SEGPA au Collège de Heiligenstein a créé une micro-entreprise, et a ouvert un salon de thé dans le hall d'entrée du Collège. Cet espace est dorénavant ouvert au public tous les jeudis après-midi de 13 h à 17 H.

La séance est levée à 21 h 15.



Le Maire :
Jean-Georges KARL

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des Manifestations

Dimanche 10/03/2019 à 15 H	Défilé carnavalesque organisé par l'Association « Heiligen'kids »
----------------------------	--

2- Formalités avant travaux

M. le Maire rappelle qu'avant d'entreprendre des travaux, il convient de se renseigner en mairie des formalités préalables à effectuer.

3 – Déclaration d'ouverture de chantier et Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (rappel) :

Tout titulaire d'un permis de construire est censé faire une déclaration d'ouverture de chantier et lorsque que les travaux sont achevés, une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Toute personne ayant déposé une déclaration préalable est censée faire une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

En principe, les formulaires sont joints aux dossiers. En cas de perte, ces formulaires sont disponibles en Mairie ou téléchargeables sur [service public.fr](http://service.public.fr)

4 – Recensement militaire

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

5 – Stationnement dans la commune (RAPPEL)

Le problème est récurrent, et insoluble si personne ne fait preuve de civisme. Il est regrettable d'observer le stationnement de véhicules sur les trottoirs obligeant ainsi les piétons à emprunter la voie de circulation et les mettant ainsi en danger.

Par ailleurs, il serait appréciable que les automobilistes se garent sans gêner la visibilité des sorties de propriétés.

Il serait également souhaitable que les personnes disposant d'un garage l'utilisent et laissent libres les quelques rares places de parking du domaine public.

Un grand merci à toutes les personnes pour qui ces quelques lignes ne sauraient être un rappel inutile !

6 – Réalisation d'une vaste enquête sur la mobilité

Dans le cadre de leurs missions, l'Eurométropole de Strasbourg, la Région Grand Est et l'État ont décidé de réaliser entre le 26 février et le 25 mai 2019, une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les résidents du Bas-Rhin et de quelques communes voisines. Le pilotage de cette démarche est assuré par l'ADEUS* et la réalisation des enquêtes a été confiée à la société ALYCE.

L'objectif est de mieux connaître les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser les systèmes de transport (circulation routière, stationnement, transports collectifs, infrastructures, etc.).

L'enquête sera effectuée par téléphone sur la base d'une méthodologie développée par le Cerema** et respecte le règlement n°2016/679, texte de référence en matière de protection des données à caractère personnel, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête (près de 5000 au total) seront préalablement informés par une lettre-avis comportant les informations relatives à l'enquête et les droits des individus concernant les données à caractère personnel. Des enquêteurs de la société ALYCE les contacteront ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous, lorsque le ménage accepte de répondre à l'enquête.

Pour plus d'information et en cas de besoin, vous pouvez contacter l'ADEUS au 03 88 21 49 00 ou le centre d'appels de l'enquête mis en place par la société ALYCE au 03 62 02 75 00.